

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 21 avril 2026

Délibération

N° 26.116.1

En exercice ... 37

Présents 32

Votants /

Pour /

Contre /

Abstention /

PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DE
L'OFFICE DE TOURISME LA DOMITIENNE**

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 21 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

32 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur François BESSIERE, madame Danièle BOSCH LAURENS, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, monsieur Xavier CHAUSSON, monsieur Christian COULAUD, monsieur Pierre CROS, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, madame Sarah KALFON, madame Ylham KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, madame Sylvie PAMENE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Marcos FERREIRA), monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), monsieur Yan CLARIANA (représenté par monsieur Richard VASSAKOS), monsieur Thierry DAURAT (représenté par madame Marlène PUCHE), monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Sarah KALFON).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Valérie MARLANGEON.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 21 avril 2026

Désignation des membres du Comité de direction de l'Office de tourisme La Domitienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-21 et L5211-1 ;

Vu le Code du tourisme, notamment les articles L133-4, L133-5, R133-3 et R133-4 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts de l'Office de tourisme La Domitienne ;

Vu la délibération n° 17.097.2 du 13 septembre 2017 par laquelle le Conseil communautaire de La Domitienne a créé, au 1^{er} janvier 2018, l'Office de tourisme La Domitienne et a approuvé ses statuts ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que, par la délibération susvisée, le Conseil communautaire a créé l'Office de tourisme La Domitienne, qui a pour mission de mettre en œuvre le développement touristique et notamment l'accueil et l'information des touristes, la coordination des acteurs touristiques locaux et la promotion du tourisme sur le territoire ;

Considérant que les statuts prévoient que, conformément aux dispositions du Code du tourisme, l'Office de tourisme est administré par un comité de direction ;

Considérant que les statuts de l'Office de tourisme précisent que le Comité de direction est composé de 13 membres (13 titulaires, dont le Président de la Communauté de communes La Domitienne, membre de droit) et autant de suppléants élus par le Conseil communautaire sur proposition du Président, répartis comme suit :

- 8 membres, dont le Président de la Communauté de communes La Domitienne, membre de droit, élus au sein du Conseil communautaire ;
- 5 représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de la Communauté de communes ;

Considérant qu'il convient, suite au renouvellement général des Conseils municipaux de mars 2026, de procéder à la désignation des nouveaux membres dudit Comité de direction ;

Considérant que l'élection des membres du Comité de direction de l'Office de tourisme La Domitienne se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 du CGCT) ;

Considérant que le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret ;

Considérant que l'élection est acquise à la majorité absolue aux deux premiers tours ou, à défaut, à la majorité relative au troisième tour (article L2121-21 du CGCT) ; qu'en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé ;

Considérant qu'en vertu de l'article L2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions intercommunales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président ;

Considérant que les candidats suivants ont été proposés par le Président de la Communauté de communes La Domitienne :

| Collège des représentants de la Communauté de communes La Domitienne | |
|--|---|
| Membres titulaires | Membres suppléants |
| Alain CARALP (Colombiers) Président (membre de droit) | François BESSIERE (Colombiers) |
| Carole AFFRE (Cazouls-lès-Béziers) | Viviane ROUQUET-TAFANI (Cazouls-lès-Béziers) |
| Amandine DIEGO (Lespignan) | Géraldine ESCANDE-COLIN (Lespignan) |
| Sandra PACHOT (Maraussan) | Sarah KALFON (Maraussan) |
| Sylvie PAMENE (Maureilhan) | Sylvain MILLAU (Maureilhan) |
| Christian COULAUD (Montady) | Valérie MARLANGEON (Montady) |
| Diégo MINARRO (Nissan-Lez-Ensérune) | Danièle BOSCH LAURENS (Nissan-Lez-Ensérune) |
| Richard VASSAKOS (Vendres) | Yan CLARIANA (Vendres) |
| Collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de la Communauté de communes | |
| Membres titulaires | Membres suppléants |
| Valérie CASTAN - Domaine CASTAN (Cazouls-lès-Béziers) | Lilian BERTIN - Les Vignerons du Pays d'Ensérune (Maraussan) |
| Geza FREY - Site Archéologique d'Ensérune (Nissan-Lez-Ensérune) | Jean-Luc DANIEL - Espace location 34 (Vendres) |
| Mario CAPANACCIA - Camping Domino (Nissan-Lez-Ensérune) | Sébastien MARCHAL - Les Lodges Méditerranée (Vendres) |
| Julian DEBAST - Histoires Gourmandes (Maureilhan) | Jean-Michel GAREIL - Fleur d'Olive (Nissan-Lez-Ensérune) |
| Raphaël BUONO - Camping Les Sablines (Vendres) | Goeffrey RAHIER - Camping Les Muriers (Vendres) |

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir et que les nominations prennent effet immédiatement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Sur 37 membres présents ou représentés,

I. DÉSIGNE, sur proposition du Président, au sein du Comité de Direction de l'Office de tourisme La Domitienne les membres suivants :

| Collège des représentants de la Communauté de communes La Domitienne | |
|--|---|
| Membres titulaires | Membres suppléants |
| Alain CARALP (Colombiers) Président (membre de droit) | François BESSIERE (Colombiers) |
| Carole AFFRE (Cazouls-lès-Béziers) | Viviane ROUQUET-TAFANI (Cazouls-lès-Béziers) |
| Amandine DIEGO (Lespignan) | Géraldine ESCANDE-COLIN (Lespignan) |
| Sandra PACHOT (Maraussan) | Sarah KALFON (Maraussan) |
| Sylvie PAMENE (Maureilhan) | Sylvain MILLAU (Maureilhan) |

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260421-DELIB_26_11

| | |
|---|---|
| Christian COULAUD (Montady) | Valérie MARLANGEON (Montady) |
| Diégo MINARRO (Nissan-Lez-Ensérune) | Danièle BOSCH LAURENS (Nissan-Lez-Ensérune) |
| Richard VASSAKOS (Vendres) | Yan CLARIANA (Vendres) |
| Collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de la Communauté de communes | |
| Membres titulaires | Membres suppléants |
| Valérie CASTAN - Domaine CASTAN (Cazouls-lès-Béziers) | Lilian BERTIN - Les Vignerons du Pays d'Ensérune (Maraussan) |
| Geza FREY - Site Archéologique d'Ensérune (Nissan-Lez-Ensérune) | Jean-Luc DANIEL - Espace location 34 (Vendres) |
| Mario CAPANACCIA - Camping Domino (Nissan-Lez-Ensérune) | Sébastien MARCHAL - Les Lodges Méditerranée (Vendres) |
| Julian DEBAST - Histoires Gourmandes (Maureilhan) | Jean-Michel GAREIL - Fleur d'Olive (Nissan-Lez-Ensérune) |
| Raphaël BUONO - Camping Les Sablines (Vendres) | Goeffrey RAHIER - Camping Les Muriers (Vendres) |

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le

27 AVR. 2026

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

27 AVR. 2026

Signature du secrétaire de séance :

Valérie MARLANGEON

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260421-DELIB_26_11